

Plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes

2014 – 2017

SOMMAIRE

I - La délinquance constatée en Ille-et-Vilaine fait apparaître des spécificités territoriales	3
La délinquance générale connaît une évolution à la hausse.....	3
La délinquance des jeunes n'est pas uniforme dans le département.....	5
La situation des femmes en Ille-et-Vilaine révèle une spécificité en matière de violences sexuelles	7
Les troubles à la tranquillité publique sont localisés dans l'arrondissement de Rennes	9
II - Etat des lieux des dispositifs de prévention de la délinquance.....	11
Les actions de soutien à la prévention de la délinquance des jeunes	11
Les actions de soutien à la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales et de renforcement de l'aide aux victimes et aux auteurs des violences	13
Les actions d'amélioration de la tranquillité publique	15
III - Les priorités d'action dans le département pour 2014 – 2017	16
Priorité n° 1 Renforcer la prévention de la délinquance chez les jeunes de 12 à 25 ans	16
Priorité n° 2 Prévenir les violences faites aux femmes et intrafamiliales - Renforcer l'aide aux victimes et la prise en charge des auteurs de ces violences	18
Priorité n°3 Améliorer la tranquillité publique	19
Priorité n°4 Agir contre la hausse des cambriolages	21
IV - Suivi et évaluation du plan d'action.....	22
Annexe : liste des CISP – CLSPD d'Ille-et-Vilaine.....	23

La délinquance constatée en Ille-et-Vilaine fait apparaître des spécificités territoriales

La délinquance générale connaît une évolution à la hausse

L'Ille-et-Vilaine est un département relativement épargné par la grande délinquance. Toutefois, à l'exception des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) qui connaissent une réduction mesurée en 2013, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP, +6,5%) et les atteintes aux biens (AAB, +11%) connaissent une évolution défavorable marquée. Ces deux dernières évolutions ne sont cependant pas uniformes quant à leurs composantes.

S'agissant des **AVIP**, la hausse des violences physiques crapuleuses (+1,46%) et des violences physiques non crapuleuses (+3,9%) est réelle mais contenue. Ce sont principalement les violences physiques sexuelles (+27%) qui connaissent une évolution préoccupante. Globalement, la progression des AVIP est plus marquée en zone police (+10% contre une hausse de 2% en zone gendarmerie).

Au contraire, la progression des **AAB** est plus prononcée en zone gendarmerie (+16% contre une hausse de 6% en zone police). Cette évolution est notamment liée à la forte augmentation des cambriolages (+32,4%). Cette hausse est deux fois plus soutenue en zone gendarmerie (+40%) qu'en zone police (+20,5%). De manière générale, elle affecte plus particulièrement les locaux industriels et commerciaux (LIC, +56%) plutôt que les résidences principales (+16,25%).

Concernant les cambriolages, une approche territorialisée permet d'identifier des spécificités locales :

- Leur hausse est particulièrement ressentie dans les compagnies de Vitré et de Montfort-sur-Meu, tant pour les résidences principales que pour les locaux industriels et commerciaux ;
- La compagnie de Rennes est plus impactée par les cambriolages qui visent les LIC ;
- Les compagnies de Saint-Malo et de Redon sont affectées dans des proportions moindres, tant s'agissant des résidences principales que des LIC.

→ L'arrondissement de Rennes fait apparaître un report de la délinquance générale sur la périphérie de Rennes métropole

La répartition de l'évolution de la délinquance en 2012 sur le territoire de Rennes Métropole révèle une hausse de la délinquance dans les communes concernées hors Rennes. En conséquence, le poids de Rennes dans la délinquance globale du territoire est en baisse.

Ainsi, le nombre de faits est stable sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole. Toutefois, les faits de délinquance constatés par la police et la gendarmerie sur le territoire rennais sont en baisse de 2,5% en 2012 par rapport à 2011. Au contraire, les communes de Rennes Métropole hors Rennes enregistrent une hausse de 6%.

Cette évolution correspond à une tendance structurelle. Le poids de Rennes dans la délinquance globale du territoire était de 69% en 2012 alors qu'il était de 71% en 2011 et de 79% en 1999.

De manière générale cependant, le territoire de Rennes Métropole connaît une évolution favorable en 2012, notamment s'agissant d'infractions ayant une implication en matière de tranquillité publique :

- Les faits de violence sont en baisse de 13% (-194 faits) ;
- Si les destructions-dégradations ne connaissent qu'un léger recul de 1,3% (soit seulement 27 faits de moins), les dégradations de véhicules privés marquent une nette diminution (-11,5%, soit 118 faits de moins) ;
- Surtout, les faits relatifs aux stupéfiants reculent de 21% (131 faits de moins).

En revanche, les vols simples (+2%) et surtout les cambriolages (+17,3%) sont en hausse.

→ Les arrondissements de Redon et de Fougères-Vitré sont l'objet d'une augmentation rapide de la délinquance

Dans l'arrondissement de Redon, les statistiques des neuf premiers mois de l'année font apparaître une augmentation de la délinquance en général. Plus spécifiquement :

- Les destruction et dégradations de biens connaissent une forte progression (+37% à 156 faits) ;
- Les cambriolages augmentent rapidement (+22% à 255 faits).

Les caractéristiques de la délinquance sont également en cours d'évolution. En effet, il apparaît que la part des mineurs et des étrangers dans les mis en cause pour atteintes aux biens évolue à la hausse.

Les spécificités de l'arrondissement de Redon peuvent être distinguées en trois zones :

- Une large zone nord-est est plus frappée par la délinquance itinérante et les atteintes aux biens ;
- La zone sud-ouest est l'objet d'une délinquance locale active qui se traduit par des atteintes aux biens, des incivilités et des trafics de stupéfiants. Cette zone intègre un bassin de vie regroupant des communes de trois départements ;
- Une zone médiane où la délinquance est moins marquée. Toutefois, en proportion, cette zone compte plus de faits de violences, telles les violences sexuelles et les VIF, notamment dans la sphère familiale.

Dans l'arrondissement de Fougères-Vitré, les zones police et gendarmerie font également apparaître une évolution défavorable de la délinquance.

Les atteintes aux biens sont en hausse de 31% depuis 2010 en zone gendarmerie. Cette évolution défavorable est notamment liée à la hausse des cambriolages (passage de 338 à 582 faits, soit une hausse de 72%) et des vols simples (passage de 995 à 1232 faits, soit une hausse de 24%). Cette évolution est comparable par sa gravité en zone police où les vols par effraction ont augmenté de 54,5% en cinq ans. Cette délinquance est ciblée sur les bijoux et l'argent.

Les filières d'écoulement sont rapides. Par ailleurs, la DDSP fait état d'une recrudescence des vols à la roulotte au cours des deux dernières années. Le butin recherché est de plus en plus fréquemment l'argent et les GPS, de moins en moins les auto-radios. La DDSP estime difficile d'appréhender cette délinquance, souvent due à des actes isolés.

Les violences physiques sont également en forte augmentation. La zone gendarmerie accuse une hausse de 42% depuis 2010 (de 380 à 542 faits) tandis que la DDSP souligne une hausse des violences physiques non crapuleuses de 21,4% sur cinq ans et des violences physiques crapuleuses de 36,4% sur la même période.

Enfin, l'évolution des escroqueries économiques et financières apparaît très négative selon la compagnie de gendarmerie (+72% depuis 2010 avec 735 faits en 2012).

→ L'arrondissement de Saint-Malo se distingue par une certaine stabilité de la délinquance

L'arrondissement de Saint-Malo est marqué par une stagnation de la délinquance depuis le 1^{er} janvier :

- Les atteintes aux personnes sont en diminution de 5% à 436 faits ;
- Les atteintes aux biens ont augmenté de 1,65% pour s'établir à 2337 faits. L'évolution à la hausse des cambriolages paraît désormais contenue : il sont passés de 218 à 226 faits, l'augmentation concernant les locaux autres que les habitations. Ces dernières sont moins frappées cette année. Toutefois, les dégradations connaissent une augmentation marquée de 4% (à 780 faits).

La zone gendarmerie fait apparaître une augmentation importante de certains actes de délinquance. Cependant, portant sur un nombre de faits limités, ces évolutions apparaissent peu significatives. C'est le cas des vols à main armée (+100% à 2 faits), des autres vols avec violence (+114% à 15 faits) et des violences crapuleuses (+112,5% à 17 faits).

La délinquance des jeunes n'est pas uniforme dans le département

S'agissant de la délinquance en général dans les établissements scolaires, l'évolution des actes recensés depuis trois ans fait apparaître un nombre de signalements en légère baisse. L'élément le plus visible est la baisse des atteintes aux personnes (87 faits en 2010-2011 contre 52 en 2012-2013), des atteintes aux biens (16 faits contre 17) et des cas de ports d'armes (12 faits contre 7).

En revanche, les signalements liés à l'usage et à la vente de stupéfiants apparaissent en augmentation (19 faits contre 37). C'est surtout la consommation qui est signalée, la vente ne portant que sur 16% des faits rapportés.

Concernant la répartition de la délinquance au sein des différents établissements, ce sont les collèges qui paraissent être les plus affectés. Les atteintes aux personnes sont le plus fréquemment relevées dans les collèges, incluant les cas de violences sexuelles. Il en va de même des cas de port d'armes ou encore de l'offre de stupéfiants.

→ L'arrondissement de Rennes est marqué par les incivilités et le phénomène des jeunes en errance

Rennes et son agglomération constituent un pôle d'attractivité fort. La pression foncière et le coût de l'immobilier conduisent les familles les plus modestes à opter pour un logement en périphérie. La disparité et l'offre parfois très limitée des communes en matière de loisirs éducatifs ou de pratiques sportives peut contribuer à l'apparition d'actes d'incivilités et à la présence sur l'espace public de jeunes désœuvrés.

S'agissant de **Rennes**, la présence sur l'espace public de jeunes en errance est une réalité qu'il convient toutefois de ne pas assimiler à un phénomène de délinquance. Il prend la forme de squats occupés par des jeunes, souvent accompagnés de chiens. Si leurs parcours sont mal connus, il apparaît qu'un certain nombre d'entre eux s'installent structurellement dans la précarité. C'est particulièrement le cas lorsqu'ils investissent des squats.

→ Dans l'arrondissement de Saint-Malo, les jeunes représentent une proportion significative des personnes mises en cause

Envisagées globalement, les données fournies ne font apparaître aucune spécificité liée aux jeunes dans l'arrondissement de Saint-Malo. Depuis le 1^{er} janvier, les mineurs représentent 18,75% des mis en cause, soit une diminution par rapport à l'année dernière où ce chiffre se situait à 20,8% pour la même période.

Toutefois, le sous-préfet souligne que les jeunes adultes de 12 à 25 ans se signalent par des spécificités particulières en zone de sécurité publique. Cette classe d'âge y est à l'origine :

- de plus de 50% des personnes mises en cause ;
- de 50% de la délinquance de proximité ;
- des deux tiers des faits constatés en matière de stupéfiants ;
- de la quasi-totalité de la délinquance violente ayant pour origine l'alcool.

Il apparaît également qu'un tiers des consommateurs de stupéfiants interpellés ont moins de 18 ans.

Malgré ce constat, les phénomènes collectifs impliquant les jeunes sont en diminution sur la commune de Saint-Malo. La récurrence de jets de projectiles, de dégradations et de faits d'outrages et de violences à l'encontre de personnes dépositaires de l'autorité publique ou d'une mission de service public, est cependant constatée.

→ Dans l'arrondissement de Redon, la délinquance juvénile et le maintien de la tranquillité publique sont étroitement liés

Aucun phénomène de bandes n'est constaté dans la circonscription. Les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique sont le plus souvent le fait d'adolescents ou de jeunes adultes locaux. Par ailleurs, le nombre d'agressions commises sur la voie publique et dans les transports est réduit.

Toutefois, selon le sous-préfet, il serait utile de mettre en place des actions en association avec l'éducation nationale pour toucher les plus jeunes ainsi qu'avec la municipalité pour mettre en place des mesures de prévention technique de la malveillance, qu'il s'agisse notamment de vidéoprotection ou de dispositifs d'éclairage.

→ Dans l'arrondissement de Fougère-Vitré, le niveau de la délinquance des jeunes n'est pas préoccupant

Les mineurs impliqués sont en diminution de 27,8% sur cinq ans. Seuls 52 faits ont été recensés en 2012. Les jeunes impliqués sont souvent concernés par l'absentéisme voire sont en situation de déscolarisation. Les principales infractions commises par cette population sont des vols à l'étalage, des dégradations, des violences et l'usage de stupéfiants.

La situation des femmes en Ille-et-Vilaine révèle une spécificité en matière de violences sexuelles

Le diagnostic des violences faites aux femmes dans le département est essentiellement fondé sur leur accueil par les associations. Près de 2000 femmes ont été accueillies dans ce cadre en 2012 dans le département. Dans 19% des cas, les faits de violence subis imposent des mesures d'urgence voire un retrait immédiat de leur environnement familial. Toutefois, il convient de distinguer les chiffres recueillis auprès des associations et ceux recueillis auprès des services de police et gendarmerie, les femmes se présentant aux associations n'engageant pas systématiquement des démarches judiciaires.

Tous les âges sont représentés. Les femmes de moins de 25 ans représentent 20% des victimes en Ille-et-Vilaine, soit 5 points de plus que la moyenne en Bretagne – en raison de la forte présence d'étudiants à Rennes. Les mineurs représentent près de 5% des victimes, une proportion similaire à celle des plus de 60 ans.

Les faits de violence rapportés interviennent généralement dans la sphère privée (87% des cas). Ils ne sont publics que dans 9% des hypothèses, intervenant plus rarement encore dans la sphère professionnelle (3,5% des faits).

Différents types de faits de violence sont rapportés. La capacité d'action des services de l'ordre à leur égard est inégale mais ces faits sont fréquemment cumulés. Les violences sont verbales et psychologiques dans 81,5% des cas, physiques dans 63% des cas, financières, économiques et administratives dans 32% des cas, sexuelles dans 21,4% des cas.

L'Ille-et-Vilaine est proportionnellement plus marquée par les cas de violences sexuelles (+ 4 points par rapport à la moyenne des autres départements bretons) en raison de la surreprésentation des jeunes à Rennes, ville universitaire. En effet, les violences sexuelles concernent proportionnellement plus les jeunes femmes (60% ont entre 15 et 17 ans, un tiers ont entre 18 et 25 ans).

Outre l'âge, les facteurs de vulnérabilité sont notamment la précarité financière et l'origine étrangère – qui s'accompagnent souvent d'une barrière linguistique, d'isolement, de dépendance économique. Ces facteurs expliquent notamment une certaine localisation géographique des violences faites aux femmes à Rennes dans les ZUS. Par ailleurs, l'alcoolisation en milieu festif constitue un facteur de risque additionnel important.

→ Dans l'arrondissement de Rennes, les violences faites aux femmes recourent en partie la situation des zones urbaines sensibles (ZUS)

Les quartiers de Maurepas, du Blosne et de Villejean-Beauregard regroupent à eux seuls 50% des femmes déclarant être victimes de faits de violence à Rennes, selon une proportion de 16% à 18% du total pour chacun d'eux. Ce constat ne doit cependant pas conduire à un jugement définitif quant à l'origine de la délinquance spécifiquement dirigée contre les femmes. En effet, le centre de Rennes regroupe à lui seul 16% de ces violences.

→ Dans l'arrondissement de Redon, une action spécifique contre les violences faites aux femmes paraît nécessaire

Les violences sexuelles, dont les femmes sont très majoritairement victimes, ont connu une forte augmentation au cours des dernières années. Ces faits ont augmenté de 175% depuis 2010 pour représenter 33 faits. S'agissant plus généralement des violences faites aux femmes, toutes les zones de l'arrondissement sont concernées.

→ Dans l'arrondissement de Fougères-Vitré, les violences faites aux femmes progressent rapidement

Les violences faites aux femmes sont en augmentation de 14,8% sur cinq ans en zone police. Bien que la gendarmerie nationale n'ait pas fourni d'informations spécifiques en la matière, il apparaît que les violences sexuelles ont doublé depuis 2010 (de 30 faits à 61 faits en 2012).

La DDSP évoque cependant une stabilité des violences physiques faites aux femmes avec une moyenne d'une vingtaine de plaintes par an. C'est notamment la meilleure prise en compte des victimes qui expliquerait l'évolution constatée.

→ Dans l'arrondissement de Saint-Malo, les violences faites aux femmes ne font pas apparaître de spécificité

Les services de police et de gendarmerie n'ont fourni aucune donnée en la matière, soulignant avant tout leur mobilisation et leur réactivité dans le traitement de ces affaires. Le sous-préfet remarque toutefois qu'un tiers des violences constatées le sont dans le cadre conjugal, constat qui ne s'écarte pas de celui national.

Les troubles à la tranquillité publique sont localisés dans l'arrondissement de Rennes

→ **Dans l'arrondissement rennais, ce sont les ZUS qui concentrent les troubles à la tranquillité publique**

Bien que la situation y demeure relativement calme, l'équilibre des **quartiers nord de Rennes** est précaire.

Concernant le quartier de Villejean, les commerçants sont sous tension sur la Dalle Kennedy, notamment en raison de la présence de quads et autres deux roues motorisés le week-end. Les rixes seraient fréquentes le soir. L'alcoolisation d'un groupe d'individus sur la partie aire de jeux de la Dalle conduit à des plaintes fréquentes des habitants. Le hall de l'immeuble y serait occupé quasiment toutes les nuits. Au 24, rue de Guyenne, les habitants observent un va-et-vient de voitures sur le parking de la Maison verte. Au 21, rue de Gascogne, le hall de l'immeuble serait régulièrement occupé par des personnes étrangères au bâtiment, le soir comme en journée. Au 10, rue de Picardie, cette occupation s'étendrait au hall et aux caves. Ces occupations donneraient lieu à des trafics de cannabis.

S'agissant du quartier de Cleunay, une situation globalement apaisée ne doit pas masquer l'existence de deux lieux qui posent des difficultés. Tout d'abord, le square des Collines est le théâtre de troubles de voisinage entre les locataires d'Aiguillon Construction et ceux d'Archipel Habitat. Ces difficultés seraient fréquemment liées à une consommation excessive d'alcool, problématique très présente sur ce territoire. Ensuite, la rue Noëlle Blayau fait l'objet de plaintes de ses habitants qui auraient relevé divers trafics. Dans une moindre mesure, des phénomènes de regroupement qui donneraient lieu au développement de trafics sont observés autour de la zone Sarah Bernardt du quartier de Bréquigny.

Le quartier de Maurepas fait également l'objet de difficultés graves :

- Certains lieux fréquemment occupés (square de l'Europe ; place du Gros Chêne ; le 8, allée de Maurepas ; allée Chan Baudry) seraient générateurs de nuisances et de trafics ;
- Un groupe de plus de dix individus d'une trentaine d'années, alcoolisés et consommant du cannabis, serait installé aux abords de l'école. Ils invectiveraient les mères ;
- Depuis le mois de mars, un squat important serait installé dans le hall du 12 allée de Brno. Selon le bailleur social Archipel Habitat, un trafic de stupéfiants s'y serait développé. L'exaspération des habitants croît au regard des nombreux troubles, dont des menaces, que cette présence génère ;
- Une tendance inquiétante serait à l'œuvre avec l'aggravation des conflits interculturels (54 nationalités d'origine différentes et 35 au collège Clotilde Vautier). Le racisme n'y serait plus tabou.

Le quartier du **Blosne** voit également sa situation se dégrader depuis l'été 2012. Cette tendance fait suite à la fermeture de locaux associatifs en raison du trafic de stupéfiants qui y était mené. De manière générale, ces trafics empiètent désormais sur l'espace public. Au cours de l'été 2013, divers incidents ont illustré l'emprise des trafics.

Ainsi, une intervention de la Brigade Anti Criminalité a donné lieu à des incidents et à des interpellations. Par ailleurs, des correspondants de nuit d'une association ont du faire l'objet d'une protection physique. Le personnel des bailleurs sociaux est également pris à parti.

La situation du Blosne est d'autant plus dégradée que les interventions de police suscitent des réactions parfois violentes d'une partie des habitants. Bien que ce phénomène atteigne un degré de violence inédit, le caractère prétendument excessif de certaines opérations de police conduirait à une inversion du rapport entre auteurs et victimes de troubles.

Le diagnostic des ZUS de l'agglomération rennaise est donc celui de territoires préservés de la grande délinquance où, toutefois, des zones spécifiques souffrent d'une dégradation rapide de leur climat. En conséquence, les actions entreprises au cours des quatre prochaines années doivent permettre de circonscrire les troubles constatés puis de les faire reculer.

Toutefois, si ces troubles à la tranquillité publique sont les plus notables, ils ne sont pas les seuls. Ainsi, bien que les faits relatifs aux stupéfiants aient reculé, la visibilité des trafics sur la place de la République nourrit le sentiment d'insécurité ressenti par la population rennaise. De même, les activités festives dans le centre de Rennes conduisent à multiplier les troubles de voisinage et liés au bruit. C'est aux fins d'y remédier que les polices nationale et municipales coopèrent en matière de patrouilles et au cours des opérations cartables. C'est aussi dans ce but que des opérations de contrôle des épiceries et débits de boissons sont menées, notamment afin de prévenir la vente d'alcool aux mineurs.

→ Dans l'arrondissement de Fougères-Vitré, les faits susceptibles de troubler la tranquillité publique sont orientés à la baisse

La DDSP souligne que les tapages, les ivresses et les sanctions prises à l'encontre des débits de boissons sont en diminution de 5,55% sur quatre ans. Certains autres faits, qui peuvent avoir une implication directe sur la tranquillité publique, sont en recul. Il en va ainsi des dégradations de biens et de véhicules, délinquance souvent gratuite mais onéreuse pour les victimes, qui sont en diminution de 38,9% sur cinq ans. De même, l'usage et les trafics de stupéfiants sont en recul de 33,3% sur cinq ans.

→ Dans l'arrondissement de Saint-Malo, la tranquillité publique paraît assurée malgré un niveau de fréquentation élevé

Malgré son attractivité, les troubles à la tranquillité publique sont peu fréquents dans l'arrondissement de Saint-Malo. La présence des forces de l'ordre sur la voie publique ainsi que la surveillance des débits de boisson et des établissements de nuit y contribuent. Par ailleurs, les différends constatés font l'objet d'une gestion rigoureuse. Une coopération est également conduite avec les polices municipales de Saint-Malo et de Dinard en matière d'échange d'informations et sur certains événements.

Etat des lieux des dispositifs de prévention de la délinquance

Actions de soutien à la prévention de la délinquance des jeunes

Au cours de la période précédant le présent plan, l'objectif des actions dirigées vers les jeunes fut destiné à assurer une meilleure appréciation de la délinquance qui leur est spécifique afin de mieux la prévenir. A cette fin :

- le Centre d'éducation à la citoyenneté et de loisirs de la police nationale (CECL PN) a mené une action de prévention de la délinquance des mineurs par le sport à Rennes et dans sa périphérie proche. La mission première du CECL PN consiste à prendre en charge des jeunes après la classe et pendant leurs vacances scolaires afin d'organiser des activités. Dans un second temps, la mission d'accueil de jeunes temporairement exclus du système scolaire qui ne disposaient d'aucun lieu d'accueil a fait l'objet d'une convention avec l'Education nationale ;
- sur le territoire de la commune du Pays de Liffré, la ville de Liffré a porté l'action « *Internet : partager, prévenir, protéger* ». Du 14 au 25 octobre, un événement a permis de sensibiliser les jeunes aux enjeux des technologies de l'information et de la communication et aux risques qu'elles comportent. Les parents ont également été aidés à assumer le rôle d'éducateur à Internet. Des professionnels de l'éducation nationale ont également été formés en ce sens.

La délinquance des jeunes est d'autant plus réduite que des perspectives d'avenir garantissant leur intégration professionnelle leur sont offertes. En conséquence, l'accompagnement scolaire a occupé une place importante. Ainsi, la MJC Maison de Suède a conduit un projet d'extension de jeux et de fabrication de mobilier urbain. L'intérêt de cette action est de permettre aux jeunes non scolarisés ou sur le point d'entrer dans un cursus de formation professionnelle de découvrir certains métiers. Elle permet également une rencontre avec des professionnels susceptible de déboucher sur un contrat professionnalisant.

Les actions visant les jeunes ont aussi eu pour priorité de favoriser l'intégration par l'éducation à la citoyenneté. Ces actions ont pour but de développer l'apprentissage de la tolérance et le respect d'autrui :

- c'est dans ce but que le CECL PN a mené une action proposant un séjour embarqué sur de vieux gréements. Les jeunes prenant part à ce séjour estival ont également participé à un chantier d'hivernage. Ces activités leur ont permis de découvrir certains travaux manuels et de prendre part à des moments collectifs. L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes d'appréhender leur relation à l'adulte dans un cadre inhabituel qui désamorce les situations de conflit. A cette fin, les jeunes sont placés dans un cadre au sein duquel l'effort, l'assiduité et le respect des conduites à tenir sont indispensables à leur intégration ;
- le Centre de la Lande a développé l'action « *Des jeunes engagés* ». Elle consiste en des actions de bénévolat et de citoyenneté en contrepartie d'une formation qualifiante – BAFA, PSC1, BSR – et d'un accompagnement d'initiatives par des bourses.

Cette action a pour but d'intégrer les jeunes à la vie locale et d'inscrire leur engagement dans un parcours de citoyen actif ;

- l'action « *Les jeunes en ville* » portée par le Centre de la Lande sert également le but d'une meilleure intégration des jeunes à leur environnement immédiat. Elle permet de mettre en valeur le regard des jeunes sur leur espace de vie par la mise en place d'ateliers de création. La vocation de cette action est de contribuer à l'évolution des représentations que les jeunes, les habitants et la municipalité ont les uns sur les autres ;
- l'action « *Agir autrement face à la violence* » portée par la Communauté d'agglomération de Vitré consiste à sensibiliser les jeunes et les éducateurs aux problèmes de violence et d'incivilité dans les collèges et foyers de jeunes travailleurs ;
- l'action « *Envie 2 respect* » de l'association Liberté Couleurs vise à favoriser l'estime de soi et les comportements positifs dans les relations afin de prévenir les discriminations, les préjugés, les rapports d'inégalité et de violence.

La prévention de la délinquance des jeunes est également servie par la qualité du lien entre parents et enfants. A ce titre, le soutien à la parentalité a constitué l'un des axes d'action de la prévention de la délinquance en Ile-et-Vilaine. Cet axe consiste à accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants :

- la Commune de Bruz a organisé un cycle de conférences destiné à permettre aux parents de mieux comprendre les pratiques des adolescents. Son objectif est également de sensibiliser les parents et leurs enfants aux risques qui leur sont spécifiques ;
- de la même manière, l'APE2a a mené une action d'accueil, d'information, de soutien, d'accompagnement et d'orientation des parents et victimes de violences. Cette action consiste en des entretiens avec un psychologue afin de restaurer puis de stabiliser les fonctions parentales.

Ces actions qui contribuent à faciliter la relation entre adultes et adolescents ont été menées à destination des publics les plus variés. Ainsi, l'association *Enjeux d'enfants* a conduit une action d'aide à la relation entre enfants et parents incarcérés à Rennes. L'association recueille les demandes de médiation formulées par les parents détenus, par l'ASE ou l'établissement pénitentiaire. Cette médiation permet au détenu de voir ses enfants dans de meilleures conditions et/ou de s'orienter vers un projet d'insertion sociale adapté. Des conseils et un accompagnement individualisé sont apportés. Un travail relationnel entre le détenu et sa famille est également mené à bien. Par ailleurs, deux ateliers sont organisés tous les 15 jours afin de permettre aux mères détenues d'échanger entre elles sur leurs enfants.

Ces actions n'ont de sens que si elles sont associées à la prévention de la récidive. A ce titre :

- la mission locale du bassin d'emploi de Rennes a mené l'action « *Dernier écrou* ». Son but consiste à réduire les risques de récidive pour les jeunes incarcérés en sécurisant leurs parcours et en les accompagnant dès la levée d'écrou ;

- l'action menée par le Théâtre National de Bretagne est destinée à prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs aussi bien que la récidive par un parcours artistique et culturel. A cette fin, divers ateliers et visites d'expositions sont utilisés comme autant d'outils d'insertion.

Actions de soutien à la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales et de renforcement de l'aide aux victimes et aux auteurs des violences

Les risques spécifiques encourus par les femmes en Ille-et-Vilaine ont conduit à prolonger l'effort de prévention des violences faites aux femmes :

- le Centre information départementale droits des femmes (CIDDF 35) a porté une action de prévention des violences sexistes au collège Gandhi. Cette action consiste notamment en une sensibilisation sur les préjugés sexistes ainsi que sur les droits des femmes et les inégalités entre femmes et hommes ;
- le CIDDF 35 a également mené une action de prévention des violences sexistes auprès des classes de cinquième et de troisième du collège Surcouf afin de prévenir les relations irrespectueuses et empreintes de sexisme. Son objectif est d'éviter les stéréotypes liés au pouvoir, à la domination et à la représentation des rôles.

Les actions entreprises ont eu pour priorité de permettre aux victimes de sortir d'un isolement qui peut être consécutif à leur agression :

- l'ASFAD porte la mise en place d'un accueil de jour pour les femmes victimes de violences ;
- le planning familial a mis en place un groupe de parole animé par des psychologues pour adolescents ayant subi des violences sexuelles. Son objectif est de permettre aux victimes de déculpabiliser, d'entreprendre des démarches auprès de la justice et de prévenir les risques de suicide ;
- l'association pour l'insertion sociale d'Ille-et-Vilaine (AIS 35) a établi une permanence en gendarmerie afin de venir en aide aux victimes. Elle consiste à accueillir, informer, soutenir et orienter les victimes d'infraction pénale afin de faciliter l'accès à la justice et aux droits. Cette action est menée à Fougères, à Vitry et à Dol-de-Bretagne ;
- l'ASFAD mène une action similaire à l'hôtel de police de Rennes. Un assistant de service social est chargé d'accueillir, d'écouter, de conseiller et d'orienter le public de l'hôtel de police confronté aux violences faites aux femmes et intrafamiliales. S'y associe une psychologue du ministère de l'intérieur dont l'action permet de reprendre contact, par l'exploitation de la main courante informatisée, avec des victimes potentielles pour les convaincre de porter plainte ;

- l' AIS 35 apporte également une aide aux victimes d'infractions pénales dans ses locaux en présence d'un psychologue. Cette permanence est destinée à intervenir en urgence à propos de situations signalées par le Procureur de la République. Elle concerne aussi bien les victimes d'infractions pénales à Saint-Malo intra-muros qu'à Bougainville ;
- à Fougères, le CIDDF 35, qui porte le poste de référente violences faites aux femmes, travaille en partenariat avec la gendarmerie et les centres sociaux pour assurer un accompagnement individuel et délivrer des informations sur les démarches à entreprendre ;
- l'association SOS Victimes procède également à l'accueil et l'accompagnement des victimes d'infractions pénales lors des audiences correctionnelles ou en Assises. Les victimes sont orientées en vue d'une prise en charge pluridisciplinaire tout au long de la démarche de réparation. Une convention a été signée avec la gendarmerie afin que des permanences se déroulent au sein des brigades ;
- L'association SOS victimes 35 est en charge du bureau d'aide aux victimes au sein du tribunal de grande instance ;
- A Redon, l'association SOS Victimes 35 porte le poste de référente violences faites aux femmes et travaille en partenariat avec les acteurs du territoire afin d'assurer la meilleure prise en charge des femmes victimes de violences et le cas échéant de leurs enfants.
- l'association Soins et Recherche du centre hospitalier de Saint-Malo procède à une prise en charge judiciaire, médico-psychologique et sociale des enfants et des adolescents victimes de sévices sexuelles ainsi que de leurs familles ;
- l'intercommunalité de Vitré a mis en place un intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie. Directement impliqué dans le contexte situationnel, il intervient sur demande de la gendarmerie sur les lieux du conflit, lors de l'accueil de la victime à la brigade ou lors du placement en garde à vue. Cet intervenant social a une mission d'écoute.

Par ailleurs, l'aide apportée aux auteurs de violence est un facteur de prévention de la récidive. Dans cette perspective :

- sur initiative du parquet et dans le cadre des alternatives aux poursuites correctionnelles, l' AIS 35 s'est vu confier l'organisation de stages adressés aux auteurs de violences conjugales. Après orientation par le Procureur de la République, les auteurs de violence concernés participent à des stages collectifs obligatoires qui constituent une réponse alternative à des poursuites pénales. L'objectif de cette action consiste à responsabiliser les personnes qui ont reconnu avoir commis des délits de violences sur conjoints ainsi qu'à leur faire prendre conscience de la gravité des faits et des sanctions encourues afin de faire évoluer leurs comportements. Une fois le stage accompli, le Parquet peut classer les infractions dans le cadre de son pouvoir d'opportunité ;

- selon la même logique, l'association NELL a organisé des stages alternatifs à la peine destinés à assurer la responsabilisation des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Cette action prend la forme d'un entretien conduit au TGI afin d'identifier les causes de la violence puis de groupes de parole. Elle permet aux auteurs de bénéficier d'informations sur la vie en société et les règles qu'elle comporte ;
- l' AIS 35 a également conduit une action de contrôle judiciaire socio-éducatif. Il consiste à évaluer le défaut d'insertion pour mieux accompagner l'auteur de violences dans sa recherche de solutions. L'objectif de cette action est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle ainsi que de fournir un accompagnement dans les démarches de soin ;
- le Conseil départemental de l'accès au droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35) contribue à l'accès au droit en milieu pénitentiaire. Cette action permet d'informer les détenus et les prévenus de leurs droits et obligations en dehors de l'affaire pénale qui les concerne. Ce dispositif a pour objectif de permettre au public concerné de maintenir un lien avec la société en vue d'une meilleure réinsertion familiale et professionnelle ;
- l'association ETC a conduit un atelier citoyen en milieu ouvert et fermé sous le mandat du service pénitentiaire d'insertion et de probation. Son objectif est de renforcer la prise en charge des sortants de prison, qu'il s'agisse de la réaffirmation des valeurs du pacte social, du rôle de l'Etat, du rappel à la loi ou des démarches administratives ;
- l'institut breton d'éducation permanente a mis en œuvre une action de préparation des personnes placées sous main de justice à des entretiens d'embauche ou des formations ainsi qu'à des mesures de placement extérieur ;
- l'association Brin de soleil a offert un lieu d'accueil et d'hébergement, un espace de jeux aux enfants et un lieu d'information sur les droits et devoirs des détenus. Elle accompagne les familles et les oriente vers les services sociaux, fournissant par ailleurs une aide psychologique pour les familles qui rencontrent des difficultés liées au choc carcéral.

Actions d'amélioration de la tranquillité publique

Les actions de médiation visant à la tranquillité publique ont constitué un axe de la prévention de la délinquance en Ille-et-Vilaine :

- c'est l'objectif du dispositif « *Noz'ambules* » conduit par la ville de Rennes qui consiste à prévenir les risques nocturnes dans le centre-ville de Rennes en engageant un dialogue avec les jeunes. Cette action permet de repérer et de traiter les situations d'alerte ainsi que de limiter les risques par la distribution de matériels de prévention ;

- c'est également le cas de l'action de médiation conduite par le CCAS de Vitré par laquelle deux médiateurs parcourent Vitré en ciblant les points de regroupement et les lieux de consommation d'alcool susceptibles d'entraîner des faits d'incivilité ou des comportements conflictuels.

Les priorités d'action dans le département pour 2014 – 2017

Au regard du diagnostic de la délinquance en Ile-et-Vilaine et en conformité avec les priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le plan d'action départemental retient les trois priorités fixées par cette dernière. Il y associe la problématique transversale de l'amélioration de la gouvernance destinée à accroître l'efficacité des mesures mises en œuvre. Pour ce faire, des groupes de travail seront créés au sein des CLSPD/CISPD. Chargés de décliner le plan au niveau infradépartemental, ils en accroîtront le caractère opérationnel. Le plan départemental retient également une quatrième priorité en matière de prévention des cambriolages. Elle est liée aux caractéristiques de la délinquance en Ile-et-Vilaine.

La déclinaison départementale de la stratégie nationale accroîtra l'effort porté sur les jeunes. Le plan départemental ciblera plus particulièrement les jeunes placés en situation de vulnérabilité, primo délinquants ou déjà ancrés dans la délinquance.

Par ailleurs, les actions menées cibleront les territoires des politiques de la ville. Toutefois, elles n'excluront pas tous les secteurs dans lesquels la délinquance a tendance à se développer. En dehors de ces territoires, l'éligibilité au FIPD dépendra de la situation de la délinquance des territoires concernés.

Priorité n° 1 **RENFORCER LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE CHEZ LES JEUNES DE 12 à 25 ANS**

Les actions de prévention de la délinquance ciblant les jeunes de 12 à 25 ans doivent trouver un équilibre entre leur responsabilisation et l'aide à leur apporter afin de prévenir les trajectoires de délinquance. L'ambition de la déclinaison départementale de la stratégie nationale est de renforcer les actions locales partenariales afin de prévenir la délinquance et d'éviter la récurrence des jeunes qui échappent aux dispositifs traditionnels.

Objectifs

C'est par un large partenariat que le suivi des jeunes pourra être renforcé, en particulier avec le Conseil Général. Les actions qui en découlent doivent avoir pour objectif de développer l'insertion professionnelle, l'hébergement et le logement, la santé, les relations familiales et sociales, le sport et la culture ainsi que l'accès aux droits.

Par ailleurs, la conscience citoyenne des jeunes de 12 à 25 ans doit être développée. Cette mise en responsabilité est destinée à assurer une prise de conscience de la place que chaque individu occupe dans la société et des perspectives d'avenir qui sont susceptibles de s'offrir à lui.

La poursuite de ces objectifs doit servir la diminution de la consommation d'alcool et de l'usage de produits illicites par les jeunes. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de développer leur niveau d'information sur les risques encourus afin de leur fournir des repères fiables. L'objectif poursuivi est de développer le sens critique des jeunes face aux pressions sociales ainsi que de faciliter le dialogue entre adultes et jeunes. Les actions de prévention peuvent s'inscrire dans des projets éducatifs ainsi que des lieux de loisirs.

Ces objectifs ont vocation à être poursuivis en amont comme en aval de l'acte de délinquance. Dans ce second cas, il s'agit d'éviter la récidive. Dans les deux cas, ils serviront également l'exigence de réduire le phénomène d'errance notamment observé à Rennes et dans son agglomération.

Actions prioritaires

- Agir contre le désœuvrement des jeunes en milieu périurbain et rural par le développement des centres offrant des loisirs sportifs et éducatifs ;
- Accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire ;
- Tendre vers la mise en place d'un parcours coordonné en faveur de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle en donnant une plus grande visibilité au service civique, aux formations qualifiantes et aux certifications professionnelles ;
- Poursuivre les actions de formation menées dans les établissements scolaires destinées à prévenir la consommation d'alcool et de stupéfiants ;
- Développer les actions destinées à assurer un suivi individualisé des mineurs en difficulté ;
- Poursuivre le soutien à la parentalité afin de remédier aux cas de manquement graves aux obligations parentales ;
- Diversifier les modalités de mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites ou peines substitutives à l'incarcération ;
- Faciliter le suivi renforcé des sortants de prison.

Ces actions départementales s'articuleront avec celles du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine retenues dans le schéma départemental de Protection de l'Enfance et dans le rapport de l'assemblée départementale intitulé « Génération Breilliens », synthèse des actions départementales existantes ou à venir en direction de la jeunesse dont le but est de prévenir la lutte contre l'exclusion.

Priorité n° 2

PREVENIR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET INTRAFAMILIALES RENFORCER L'AIDE AUX VICTIMES ET LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE CES VIOLENCES

Les spécificités de la délinquance en Ille-et-Vilaine conduisent à accentuer les efforts destinés à prévenir les violences faites aux femmes. Toutefois, l'ensemble des moyens doit être mobilisé pour agir au-delà de la violence directe dont souffrent les femmes.

Objectifs

En conformité avec les constats effectués à l'issu du diagnostic départemental de la délinquance, les actions menées doivent être destinées à soutenir les personnes les plus vulnérables, notamment celles vivant dans les zones qui relèvent de la politique de la ville.

Au regard de la forte proportion d'étudiants dans la population totale à Rennes et des risques spécifiquement encourus par les jeunes femmes, les actions de prévention de la délinquance doivent prioritairement poursuivre l'objectif de réduire les violences sexuelles et d'accompagner les victimes de ces violences. Les actions entreprises doivent inciter les victimes à entreprendre des démarches judiciaires, développer leur accueil et soutenir la mise en place de groupes de parole. Les mêmes objectifs doivent être poursuivis s'agissant des violences intrafamiliales.

Au-delà, toutes les victimes doivent pouvoir compter sur la mobilisation des institutions qui concourent au plan départemental. Le renforcement des actions d'aide aux victimes constitue donc un objectif global.

Les auteurs de ces violences doivent également faire l'objet d'actions spécifiques. Il est nécessaire de développer les outils pédagogiques afin de prévenir les violences ou d'éviter qu'elles ne se reproduisent.

L'ensemble de ces objectifs conduit à l'intervention de multiples acteurs. Dans le but de rendre leurs actions plus efficaces, il est nécessaire de renforcer la coordination entre professionnels.

Actions prioritaires

- Consolider les postes de référentes violences faites aux femmes sur les territoires ;
- Consolider les accueils de jours pour les femmes victimes de violences ;
- Poursuivre la formation des professionnels et la sensibilisation du grand public ;
- Développer l'action des intervenants sociaux et des permanences d'associations en commissariats et gendarmeries ;
- Renforcer les partenariats entre les acteurs ;

- Développer auprès du Conseil Départemental de prévention de la Délinquance une meilleure connaissance des actions menées par ses membres, notamment celles conduites par les Centres Départementaux d'Actions Sociales (CDAS), le SDIS, la gendarmerie et la police nationales et des services du ministère de la Justice ;
- Renforcer la prévention et la prise en charge des violences sexuelles (actions de prévention auprès des scolaires, groupes de paroles pour les victimes...) ;
- Travailler sur la généralisation du téléphone grand danger en lien avec le Parquet et les collectivités ;
- Poursuivre le travail en direction des auteurs des violences pour prévenir la récurrence ;
- Promouvoir un accompagnement renforcé en faveur de la prise en charge des femmes mineures détenues, qui font preuve d'une extrême violence à l'égard d'autrui et contre elles-mêmes ;
- Accentuer l'action des travailleurs sociaux et psychologues présents en commissariat envers les auteurs des violences ;
- Renforcer les cofinancements, notamment avec le Conseil général ;
- Envisager un développement de l'hébergement extérieur au domicile des auteurs de violence avec obligation de soin.

Priorité n°3
AMELIORER LA TRANQUILITE PUBLIQUE

Malgré la priorité essentielle déterminée par la stratégie nationale de prévention de la délinquance en direction des jeunes et du fort impact des violences faites aux femmes en Ille-et-Vilaine, les actions destinées à préserver la tranquillité publique demeurent un champ d'action prioritaire.

La stratégie nationale établit que l'outil prioritaire de réduction des troubles à la tranquillité publique doit résider dans le renforcement de la présence humaine dans l'espace public et la mise en œuvre d'actions de prévention situationnelle.

Objectifs

Les objectifs poursuivis par la déclinaison départementale de la stratégie nationale de prévention de la délinquance consistent à :

- anticiper les risques ;
- détecter les risques et dissuader leurs auteurs ;
- prendre les mesures nécessaires afin de réduire et d'éliminer les risques.

La prévention des troubles à la tranquillité publique et de la délinquance doit principalement viser les faits se produisant dans et aux abords des établissements scolaires, dans les espaces publics, dans les transports et dans les ensembles d'habitat collectif.

Actions prioritaires

- Consolider et étendre l'action des associations qui interviennent dans les ZUS ;
- Affirmer l'implantation de médiateurs et notamment les correspondants de nuits dans les ZUS ;
- Envisager la présence de représentants de la Police nationale aux cellules de veille relatives à chacune des ZUS qui se réunissent deux fois par an ;
- En fonction des contraintes d'effectifs, assurer une présence régulière de la police nationale dans les ZUS ;
- Agir en faveur de la lutte contre le bruit par la formation d'agents de constatation et par la réduction des bruits résultant d'une activité professionnelle ;
- Développer les actions de promotion de la citoyenneté ainsi que l'action des délégués à la cohésion police-population ;
- Renforcer la médiation sociale en milieu scolaire afin d'asseoir la gestion de conflit et la médiation par les pairs ;
- Accroître la visibilité et le nombre des actions d'intérêt général auxquelles les responsables de troubles à l'ordre public sont susceptibles de participer ;
- Développer les dispositifs de vidéo protection dans les lieux où ils sont susceptibles d'être les plus utiles. Cette priorité vise notamment les communes péri-urbaines ;
- Engager une réflexion sur les moyens de prévenir les conflits de voisinage qui tendent à se multiplier ;
- Mieux tenir compte de la spécificité des troubles à l'ordre public liés aux personnes en grande difficulté psychologique.

Priorité n°4
AGIR CONTRE LA HAUSSE DES CAMBRIOLAGES

Le département d'Ille-et-Vilaine est affecté par la progression des cambriolages. En zone gendarmerie nationale, les premières et secondes couronnes rennaises sont particulièrement concernées. Il en va de même des communes situées en bordure des grands axes routiers. En zone police nationale, les circonscriptions de sécurité publique de Rennes et Fougères sont essentiellement marquées par la hausse des cambriolages visant les locaux industriels et commerciaux.

Objectifs

Le plan départemental de prévention de la délinquance contribuera à la mise en œuvre du plan national de lutte contre les cambriolages. Ce plan national comprend quatre objectifs prioritaires :

- redéfinir une stratégie de police judiciaire ciblant prioritairement les délinquants d'habitude et les filières structurées ;
- adopter un plan d'occupation renforcée de la voie publique ;
- mieux protéger les commerçants particulièrement exposés au risque de cambriolage à répétition et de vol à main armée ;
- mobiliser les partenaires des forces de sécurité.

Actions prioritaires

- Renforcer le partenariat avec les commerçants particulièrement exposés au risque de cambriolage au moyen d'un dispositif d'alerte commerce par sms ;
- Développer la collaboration avec les sociétés de sécurité privée qui assurent la surveillance des zones industrielles et commerciales ;
- Sensibiliser les élus dans le cadre d'une convention avec l'Association des maires de France et d'une collaboration avec les polices municipales dans le cadre des conventions de coordination communale ;
- Accroître l'information des grands groupes à propos des vols sur les chantiers ;
- Améliorer l'information des citoyens pour développer le dispositif *Voisins vigilants* ;
- Réaliser des audits de sécurité sur demande pour les publics à risque, tels les commerçants et les seniors.

Suivi et évaluation du plan d'action

Le pilotage du plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes est réalisé par le Préfet de département. Au sein du cabinet du Préfet, le pôle de prévention de la délinquance procède à la coordination des actions en relation étroite avec les sous-préfets d'arrondissement.

L'Etat major départemental de sécurité sera régulièrement informé du déroulement du plan.

Les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et les Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance présenteront un bilan au Conseil départemental de prévention de la délinquance. Sur cette base, le conseil départemental de prévention de la délinquance assurera pleinement son rôle d'étude, d'évaluation et de proposition d'actions.

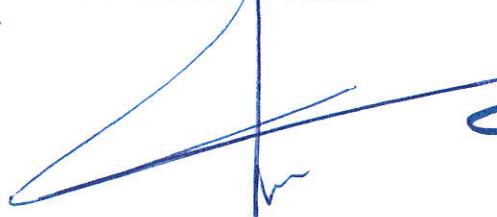
Le Préfet informera le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance de la réalisation du plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Ces résultats seront notamment évalués au regard de l'efficacité des actions menées et de l'évolution de la délinquance.

Le Président
du Conseil Général
d'Ille-et-Vilaine



Monsieur Jean-Louis
Tourenne

Le Préfet
de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine



Monsieur Patrick
Strzoda

Le Procureur de la
République de Rennes



Monsieur Thierry
Pocquet-du-Haut-Jussé

CISPD et CLSPD* d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Fougères-Vitré :

- CLSPD de Fougères

Arrondissement de Redon :

- CISPD de Redon / Saint-Nicolas de Redon

Arrondissement de Rennes :

- CLSPD de Bruz
- CLSPD de Cesson-Sévigné
- CLSPD de Saint-Jacques-de-la-Lande
- CLSPD de La Mézière
- CISPD de la Communauté de Communes du Pays de Liffré
- CISPD de Montfort-sur-Meu
- CLSPD de Rennes
- CISPD de Sens de Bretagne
- CISPD de Vitré Communauté

Arrondissement de Saint-Malo :

- CISPD de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude Rance et Frémur (Cerf)
- CLSPD de Dinard
- CLSPD de Dol de Bretagne
- CISPD de CA du Pays de Saint-Malo

* CLSPD : Conseil local de la Prévention de la Délinquance - CISPD : Conseil Intercommunal de la Prévention de la Délinquance